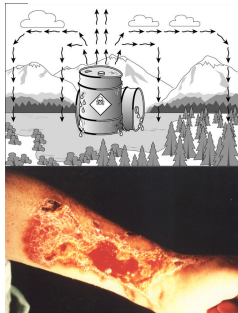


Notice „transports accessoires“

Introduction / Marchandises dangereuses



Bildquelle: MWVLW, Rheinland-Pfalz D



Bildquelle: ASTAG

Les entreprises ont parfois besoin de transporter des petites quantités de marchandises dangereuses pour pouvoir effectuer leurs travaux. Les marchandises dangereuses sont des marchandises qui, de par leurs caractéristiques peuvent provoquer des dommages pour l'homme, les animaux ou pour l'environnement.

Dès que l'on transporte des marchandises dangereuses sur la voie publique, nous devons respecter certaines lois ou règlements. Les marchandises dangereuses doivent être signalées au moyen d'étiquettes de danger ou de pictogrammes de danger (voir le tableau ci-dessous).

Marchandises	Dangers / signalisation
Essence, Diesel, colle, térébenthine, dilutif, peinture, solvants divers	  
Propane, butane, acétylène, oxygène, sprays aérosols	  
Produits pour lutter contre les rongeurs	  
Soude caustique, acides de batterie	  
Additifs pour béton	 

Exemptions pour les artisans

Les entreprises peuvent bénéficier d'allègements des prescriptions pour le transport. Les métiers qui peuvent profiter de ces allègements sont par exemple:

Métiers
Métiers de la construction, personnel de nettoyage, concierge, garde forestier, paysagiste, agriculteur, peintre, mécanicien, réviseur de citernes, chauffagiste, couvreur, ferblantier, installateur sanitaire, etc.

Il faut absolument respecter les règles suivantes:

- Le conducteur ou les personnes qui l'accompagnent doivent avoir besoin de ces marchandises pour effectuer leur travail.
Exemples: Un ferblantier a dans son véhicule un poste de soudure avec des bouteilles à gaz; un peintre a besoin de peinture et de dissolvant; une entreprise de nettoyage a besoin de produits désinfectants.
- Les emballages ne doivent pas contenir plus de 450 litres de matière.
- La quantité de la limite libre ne doit pas être dépassée (voir l'alinéa suivant).
- Les emballages doivent être résistants, stables et étanches
- Le chargement doit être arrimé de manière à ne pas pouvoir se déplacer.
- Le ravitaillement et la distribution interne ou externe ne sont pas autorisés.
Exemple de distribution:
 - Un ferblantier a besoin de gaz. Il se fait livrer par une personne de l'entreprise.
 - Ravitaillement de carburant Diesel pour plusieurs chantiers.
 - Ravitaillement de gaz pour le dépôt



Quantités maximales

La somme des points par unité de transport (camionnette plus remorque) ne doit pas dépasser 1000.

Calcul des points:

a) calcul simplifié

Matière	Quantité	Multiplicateur	Remarques
Liquide	quantité nette en litres	3	Transport autorisé jusqu'à 1000 points
Gaz comprimé	quantité nette en litres	3	
Solide	Masse nette en kg	3	
Gaz liquéfié ou dissous	Masse nette en kg	3	
Objets	Masse nette en kg	3	

b) Calcul correct

Pour calculer la somme de points, il faudra tenir compte des groupes d'emballage.

(= degré de danger: GE I = matière très dangereuse, GE II = matière moyennement dangereuse,

GE III = matière faiblement dangereuse; les informations peuvent être obtenues dans la rubrique 14 de la fiche de sécurité du produit.

Le calcul se fait selon les bases suivantes:

Matière/groupe d'emballage	Quantité	Multiplicateur	Exemple
Matières du groupe d'emballage II (Attention: Aussi groupe d'emballage III de la classe 6.1)	- Matière liquide: quantité nette en litres - Matière solide: masse nette en kg	3	16 bidons à 20 litres d'essence = $320 \text{ litres} \times 3 = 960$ points (transport autorisé) 
Gaz inflammables	Masse nette en kg	3	10 bouteilles de 33 kg de propane = $330 \text{ kg} \times 3 = 990$ points ou 66 bouteilles à 5 kg $= 330 \text{ kg} \times 3 = 990$ points (transport autorisé)
Matières du groupe d'emballage III (sauf classe 6.1, voir au-dessus)	- Matière liquide: quantité nette en litres - Matière solide: masse nette en kg	1	5 fûts à 200 litres Diesel = 1000 litres $\times 1 = 1000$ points (transport autorisé)
Gaz asphyxiants ou comburants	Masse nette ou capacité nominale	1	50 bouteilles à 20 litres d'oxygène comprimé $= 1000 \text{ litres} \times 1 = 1000$ points (transport autorisé) 

La somme totale pour le véhicule tracteur et sa remorque ne doit pas dépasser 1000 points..

Bases juridiques

Cette notice se base sur les prescriptions de l'Accord Européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route (ADR), sous section 1.1.3.1: exemption en relation avec la nature du transport.

Gefahrgut-Forum Schweiz/aktueller Stand 19.11.2014, Version 1/Ernst Winkler/Roger Karpf/Ralf Mengwasser/Peter Hari